

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE LONGFOSSE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 19 JUIN, Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué le 12 JUIN 2023, s'est réuni en Mairie à la **Salle du Conseil**, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anita THOMAS, Maire.

SESSION	PUBLIQUE	Conseillers en exercice	15
REFERENCE	CM-PV-2023-06-19	Conseillers présents	12
20H00	21H	Conseillers votants	12

Liste des membres du Conseil municipal et présences

NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
THOMAS Anita	x			SENECAUT Michaël	x		
SAILLY Emile	x			FERTIN Sabrina	x		
MENUGE Caroline	x			DECROIX Fabrice	x		
GUCHE Pascal	x			BOUDIN Anita		x	
LOEUILLIEUX Charlotte	x			DHIEUX Jeremy	x		
RENARD Olivier	x			LABASQUE Lucien			x
SAGOT Véronique	x			LENGAIGNE Delphine	x		
				CLABAUT Gabriel		x	

PROCURATION	Mr Gabriel CLABAUT donne procuration à Mr Lucien LABASQUE
Date de la convocation du Conseil municipal	12 juin 2023
Date d'affichage	12 juin 2023

Madame le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés. Elle rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance :

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu du dernier conseil municipal
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Décisions du Maire
- 4) Rapport sur l'eau et assainissement 2022
- 5) Choix du Maître d'œuvre pour les travaux de la salle multi activités sportive et culturelle
- 6) Revalorisation tarifaire de la cantine
- 7) Questions diverses

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Madame le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil amène des observations. Le Conseil Municipal, VALIDE le procès-verbal tel que présenté à 12 voix.

1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-1S du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Sabrina FERTIN est nommée secrétaire de séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2) DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire détaille et donne des explications sur les devis validés :

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
Sicli	Blocs de sécurité Ecole	1598.50€	1918.20€
Saint Maclou	Revêtement sols périscolaire	2086.88€	2504.25€

3) RAPPORT SUR L'EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Le 1^{er} adjoint donne lecture des rapports.

Mme le Maire ajoute un complément d'informations sur les fuites d'eau et les canalisations vieillissantes notamment sur l'obligation de les restaurer sur 300 ml rue de la Brasserie (de la Chaussée à l'Impasse des bleuets). Pour ce faire, le conseil devra mettre en place une convention de maîtrise d'œuvre avec un prestataire habilité, un appel d'offres sera à établir. Mme le Maire informe de l'octroi d'une subvention de l'Agence de l'Eau de 25% des travaux suite à la demande d'un conseiller.

Concernant l'assainissement, l'agence de l'eau insiste fortement sur l'obligation de raccordement au réseau collectif pour les habitants concernés. Pour autant, Mme Le Maire est consciente de l'impact financier pour certains riverains. Elle rappelle que l'Agence de l'Eau subventionne ces travaux. Elle précise que la compétence eau et assainissement sera transférée à la CCDS en 2026.

2 délibérations annexées

4) CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE DE LA SALLE MULTI ACTIVITÉS SPORTIVE ET CULTURELLE

Mme le Maire indique qu'après l'analyse des attentes et des besoins associatifs, le marché a été déposé sur la plateforme début mai, avec date limite de réponse au 26 mai 2023. Deux offres ont été reçues : cabinets Haca et Landscape Architecture, de Wimereux.

Une réunion de travail dédiée à l'analyse de ces 2 offres de maîtrise d'œuvre s'est déroulée le 8 juin, en présence de M. Huguet, responsable du cabinet d'ingénierie du Département. Mme le Maire indique que le choix de la maîtrise d'œuvre constitue une étape importante dans notre projet de salle multi-activités et que le fait de se faire accompagner par M. Huguet permet à la commune de sécuriser ses démarches. Mme le Maire précise que la commune a ainsi pu bénéficier gratuitement de l'expertise et des compétences de ce professionnel.

Mme le Maire rappelle le programme de la future salle, conçu et validé par l'ensemble du conseil municipal :

La salle multi-activités est destinée à recevoir :

- des manifestations organisées par la commune telles que les cérémonies officielles, les vœux à la population, les spectacles de Noël, les repas des aînés, l'organisation des scrutins électoraux,
- Des manifestations et événements associatifs : brocante, loto-quine, marché de Noël, rencontre pour jeux de cartes, goûters,
- Des activités sportives et culturelles : ping-pong, tir à la carabine, jeu de quilles, gymnastique, danse rythmique, arts martiaux, répétitions de théâtre.

Mme le Maire indique qu'à l'ouverture des offres, il a été très vite ressenti qu'un cabinet se démarquait et qu'il s'était réellement imprégné des attentes de la commune et du cahier des charges. En effet, leur analyse reflète les souhaits d'intégration paysagère et environnementale, une visée écologique par l'emploi de matériaux biosourcés comme le bois, et une gestion acoustique optimale.

Mme le Maire précise que des points de notation sont définis comme suit : analyse et méthodologie sur 30 points, composition de l'équipe sur 15 points, prix sur 40 points et expérience du candidat sur 15 points (total sur 100 points).

Mme le Maire indique que le cabinet Landscape obtient la note de 94,37 sur 100, contre 85 pour Haca. La différence se situe notamment au niveau de son expérience, de la présence d'un acousticien et d'ingénieurs au sein de l'équipe. Son prix est de 98578,98 euros HT, contre 85700 euros HT pour Haca. Des réalisations du cabinet Landscape sont projetées au vidéoprojecteur et notamment la salle multi-associative de Isques, avec intégration paysagère importante. Mme le Maire interroge le conseil, sur d'éventuelles remarques. Elle indique que le cabinet Landscape organisera des réunions, notamment avec les associations. Des esquisses seront présentées, avant validation des plans définitifs. Un possible début de travaux en mai 2024.

Il est soulevé la crainte de nuisances pour le voisinage : Mme le Maire indique que le choix s'est fait en partie en raison de la présence d'un acousticien. Il est demandé si le nombre de vitres sera le même que celui de la salle de Isques, en raison de l'entretien que cela demande ; Mme le Maire indique que le but de la projection est de permettre de se faire une idée de ce type de salle, à forte intégration paysagère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise LANDSCAPE pour réaliser la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de la salle multi activités sportive et culturelle.

Délibération annexée

5) REVALORISATION DES TARIFS DE LA CANTINE

L'Adjointe aux affaires scolaires lit un courrier d'Api Restauration nous informant d'une hausse de 10,35% des tarifs des repas de cantine.

Il est alors proposé de répercuter cette hausse sur le tarif des repas aux familles à la rentrée, ainsi :

- le prix du repas enfant passera de 3.75€ à 3.88€
- le prix d'un repas adulte, de 4.20€ à 4.34€.

Il est demandé si Api est en droit d'augmenter régulièrement ses prix de cette façon, il est expliqué qu'ils sont en droit en raison de l'inflation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'augmentation des tarifs de repas de la cantine.

Délibération annexée

6) QUESTIONS DIVERSES

- Bilan de la fête de l'école par l'adjointe aux affaires scolaires :

Un bilan positif sous un beau soleil. Pour la remise des prix, le conseil a remis un livre à chaque enfants. Le département a également remis un livre à chaque enfant de CM2 pour leur départ au collège. Le 1^{er} adjoint remercie toutes les personnes aidantes qui ont participé au démontage du matériel le dimanche 18/06 matin.

Il est annoncé la reconduite de la classe de neige pour 43 participants, une réunion explicative avec les parents est à venir, le but étant de multiplier les actions afin de minimiser le coût communal. Il est rappelé l'importance d'expliquer aux parents que les actions mises en place ont pour but de minimiser le coût communal. Longfossé Animation est remercié pour l'organisation du Loto-quine en faveur de la classe de neige le samedi 1^{er} juillet.

- Retour sur la rencontre du 31 mai avec les associations, Société l'Union et Centre Sports et Loisirs avec Mme le Maire : Il est expliqué les craintes de ces associations sur leur survie.

Concernant le Centre Sports et Loisirs

Avant de faire un compte rendu de la rencontre du 31 mai, Mme le Maire indique que le Président JM Dufour a été reçu par M. Sailly, Mme Staneck et elle-même, le 29 mars 2023. Ce Président a alors fait part de ses craintes concernant la sécurité au dojo : local vétuste. Il avait alors été proposé la salle des fêtes. Lors de la rencontre du 31 mai, le Président JM Dufour a indiqué qu'il ne souhaitait pas utiliser la salle des fêtes et précisé ses créneaux : pratiquement chaque soir de 18h30 à 20h et le samedi en journée. Il a également indiqué qu'il avait besoin d'une salle de 80m2 environ, avec tapis qui resteraient posés au sol et de sanitaires/vestiaires. Un accès libre à la salle a également été demandé, ainsi que la reconstruction d'une nouvelle salle à la place du dojo. Les membres présents ont exprimé leurs craintes quant à la poursuite de leurs activités. Une autre solution a été proposée : un garage aux ateliers municipaux. Une visite sur place a été programmée ; le Centre Sports et Loisirs a proposé une prise en charge des matériaux par la commune et la réalisation des travaux par les membres de l'association. Une étude de coût doit être réalisée. Mme le Maire rappelle que ce lieu deviendrait donc un établissement recevant du public et que des normes de sécurité devraient être respectées. Elle rappelle également le risque encouru par les bénévoles qui réaliseraient les travaux et la nécessité d'encadrement d'un point de vue assurance, en cas d'accident.

Mme le Maire indique également que le Président a dit qu'il allait contacter prochainement un professionnel qui pourrait, éventuellement, réparer le dojo.

Concernant l'Union

Le Président, Lionel Pommery, s'interroge et se demande s'il n'y a pas la volonté de la part du Conseil Municipal, de faire disparaître l'association. Des membres de l'association ont fait part de leurs craintes et doutes, concernant le travail du futur cabinet d'architecture. Le plan du quillier, type celui de Lottinghen, a cependant été remis à Madame le Maire qui a apprécié cette avancée. En effet, dans le cadre de la remise des prix du challenge intercommunal de quilles le 18 mai, des propos forts avaient été adressés à Mme le Maire par le Président et certains membres : « on se demande si vous ne voulez pas faire mourir l'Union », « il fallait juste baisser les plafonds, mettre 2 gros radiateurs et changer les fenêtres, ça nous suffisait », « les architectes sont des incompetents », « il ne faut pas demander des subventions au département ou autre, il faut se débrouiller et payer soi-même » etc...

Mme le Maire indique qu'elle met ses propos forts sur le compte de l'inquiétude et du lien affectif avec la Salle d'activités Communale. Elle ajoute que ces craintes sont légitimes et qu'il est essentiel de reconnaître et respecter l'attachement à cette salle par des bénévoles qui ont donné de leur temps pour la bâtir.

A la demande du Président de la société l'Union, Mme le Maire donne lecture de son courrier reçu dans l'après-midi. Ce courrier relate la crainte sur le devenir de leur association compte tenu du projet en cours et de la déconstruction de leur quillier.

Un conseiller ajoute qu'effectivement cette salle est fonctionnelle et qu'il faut attendre l'esquisse du projet. Il indique également que le but d'un tel projet est d'améliorer les conditions des associations. Une adjointe précise que le cabinet d'architecture en charge du projet est professionnel et compétent pour prendre en compte les attentes de la commune et des associations. Une autre adjointe suggère de patienter jusqu'au retour du cabinet.

Mme le Maire indique qu'une esquisse sera prête mi-septembre, vraisemblablement.

- Un point sur l'éclairage public par l'Adjoint aux travaux

Mr Emile Saily détaille l'avancement du dossier, l'état des lampadaires et armoires électriques de la commune, il s'agit d'ajout ou de retrait de points lumineux. Les armoires situées rue de l'Eglise et route de Samer se trouvent en mauvais état, une armoire est à rajouter rue de la Brasserie, une est à supprimer rue à Baudets, il y aurait donc 4 achats d'armoire à prévoir (coût : 1500€ par armoire). La procédure d'appel d'offres a été lancée. Remise des offres prévue le 13 JUILLET 2023. ?

- Gestion différenciée

L'information sera relayée par l'installation de panneaux explicatifs. Il s'agit de limiter le fauchage par une seule bande afin de préserver la biodiversité. La commune a reçu une plainte d'un riverain à ce sujet qui ne comprend pas cette nouvelle méthode, Mme Thomas s'engage à le contacter afin de lui expliquer les enjeux écologiques/environnementaux d'une telle gestion. Mr Emile Saily rappelle qu'il est préconisé également d'éviter de tailler les haies de fin mars à fin juillet afin de préserver la nidification des oiseaux.